



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

Chez M. Pascal ROGER 8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940 APPT. 2503 28300 MAINVILLIERS Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr Page Facebook : https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/		
--	--	--

Mainvilliers, le 25 septembre 2025

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'Association les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer son traditionnel stage de ski de fond qui se déroulera à FONT-ROMEUE dans les PYRÉNÉES ORIENTALES du 31 janvier au 7 février 2026 inclus. Jean-Claude Calif, responsable de cette escapade hivernale, accompagnera le groupe durant toute la semaine.

Vous serez hébergés à la Résidence Les Ecureuils, 1 rue Jean Moulin, 66120 FONT-ROMEUE. Vous serez en pension complète en chambres double/ twin avec sanitaires complets, télévision ainsi que le wifi dans les parties communes. Le linge de toilette est fourni par l'établissement et les lits seront faits à votre arrivée. Les repas seront servis à l'assiette.

(Nous vous demandons de bien noter que le ménage ne sera pas du tout assuré de la semaine hormis à votre arrivée et le jour du départ. Néanmoins, un nécessaire de ménage est à votre disposition dans votre chambre.)

Les matinées seront consacrées au ski de fond et le reste du temps aux autres activités telles que la luge, des balades en raquettes, de la détente dans des sources d'eau chaude.

Cette semaine, placée sous le signe de la pluralité des activités, vous donnera le loisir de pratiquer le ski de fond avec un moniteur diplômé. Ainsi, cette escapade permettra avant tout à des personnes non ou malvoyantes et leurs accompagnateurs de s'offrir le charme des montagnes et de respirer le grand air.

Que vous soyez débutant ou confirmé, tous les niveaux sont acceptés puisqu'il n'est nullement question de compétition. Nous n'exigeons aucune licence handisport quelle qu'elle soit, toutefois, il est impératif pour chaque participant de nous fournir un certificat médical daté de moins d'un mois à compter de la date de commencement de la période de vos vacances, spécifiant de votre bonne santé, que vous êtes apte à pratiquer du ski pour le loisir, à vivre en collectivité et à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladie virale par exemple... Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule la responsabilité du participant pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures. (Se reporter aux conditions générales du formulaire d'inscription que vous êtes

censé avoir lu et que vous allez ou que vous avez approuvé et ou au règlement intérieur de l'Association Les Joyeux Mirauds disponible sur simple demande.)

Soulignons également que nous nous engageons à faire en sorte qu'un non ou malvoyant soit systématiquement accompagné d'un guide. Il n'est pas question d'un guide pour deux, mais bien un guide pour un. Pour cela, nous sollicitons des élèves de la faculté des sports de FONT-ROMEUE, dont la filière concerne les activités physiques adaptées. Ces jeunes viendront vous accompagner dans le cadre d'un stage qu'ils doivent effectuer pendant leur cursus pour cette discipline. Attention, ces étudiants ne seront pas habilités à dispenser des cours de ski mais seront seulement présents pour assurer votre sécurité et pour vous guider.

Très important : Comme cité ci-dessus, sur les pistes de ski, les déficients visuels sont guidés par les étudiants de la Fac de FONT-ROMEUE. Cela signifie que les accompagnateurs n'ont en aucun cas cette responsabilité qui peut être réfractaire surtout lorsque l'on participe pour la première fois à une telle manifestation avec des non et malvoyants. En revanche, vous profiterez autant qu'eux de cette discipline et vous êtes libres d'en pratiquer à votre guise durant les matinées.

Pour une bonne marche des activités de ski de fond et afin d'assurer au maximum la sécurité de tous et surtout pour le confort de votre chien, nous conseillons aux maîtres de chiens-guides d'Aveugles d'accepter exceptionnellement de ne pas venir avec leur compagnon. En effet, vous savez ce que c'est que des chiens en liberté, nous aimerions éviter qu'ils bousculent ou qu'ils fassent tomber des gens parfois peu sûrs d'eux sur des skis ! D'autant plus qu'ils seront interdits sur les pistes au même titre que les autres animaux. Nous remercions d'ores et déjà les personnes concernées de leur compréhension.

Le regroupement aura lieu le samedi 31 janvier 2026 à l'accueil PMR de la gare de Perpignan avant 16 heures. Pour votre transfert d'environ 1 heure 30, vous prendrez une navette jusqu'à la Résidence les Ecureuils de FONT-ROMEUE. Bien entendu, durant le trajet, vous aurez la possibilité de faire des pauses.

- Après vous être confortablement installé dans vos chambres, un dîner bien mérité vous sera servi durant lequel vous en profiterez pour faire connaissance les uns les autres. Ensuite, votre soirée sera libre.

- Le dimanche matin, une randonnée sera organisée pour pouvoir respirer l'air de la montagne. Après le déjeuner, l'après-midi, vous irez à proximité du lieu d'hébergement louer les skis pour la semaine et les paires de raquettes.

- Vos soirées seront libres ou agrémentées des activités que vous voudrez bien partager avec tous les participants ou les autres vacanciers de la résidence où des animations seront prévues sans obligation d'y participer.

Le retour aura lieu le samedi 7 février 2026. Nous partirons après le petit déjeuner avec la navette et nous serons à la gare SNCF de Perpignan vers 10 heures 45. Merci de prévoir votre retour à partir de 12 heures et nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendez-vous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente accès plus comprise) entre votre domicile et la gare de Perpignan en fonction de ces derniers.

Cette manifestation étant officiellement terminée après le petit déjeuner, si vous souhaitez un panier repas pour le retour, il sera à votre charge. Vous pourrez le commander et régler sur place si vous en souhaitez un.

Nota : Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, et ou en raison d'une éventuelle pandémie, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Chacun doit impérativement veiller à venir avec des vêtements très chauds : chaussettes, pulls, pantalon imperméable ou combinaison de ski, bonnet, écharpe, gants et maillot de bains si vous souhaitez vous baigner dans les sources d'eau chaude. Par ailleurs, si vous craignez le soleil, des lunettes anti UV et de la crème peuvent être nécessaires.

TARIFS

- ✚ 890,00€ pour les personnes déficientes visuelles ;
- ✚ 480,00€ pour les accompagnateurs valides ;
- ✚ 175,00€ pour les chambres individuelles qui sont en nombre limité qui seront attribuées aux premiers demandeurs.)

Ces montants comprennent :

- ✚ L'hébergement en chambre twin et en pension complète ;
- ✚ La location du matériel de ski (chaussures, skis, bâtons) et les raquettes ;
- ✚ Les forfaits pour accéder aux diverses pistes ;
- ✚ Les cours durant 5 demi-journées par un moniteur diplômé de l'École de Ski Française ;
- ✚ Pour les séances de ski, le service d'accompagnement individualisé des STAPS de FONT-ROMEU ;
- ✚ Les transports compris au programme ;
- ✚ L'entrée aux sources d'eau chaudes.

Ne sont pas compris dans ces tarifs :

- ✚ Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à Perpignan quel qu'il soit ;
- ✚ Les dépenses personnelles ;
- ✚ Le panier repas du retour ;
- ✚ Les consommations au bar ;
- ✚ Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus.

INSCRIPTION

Vu le nombre limité de places disponibles, et pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 22 décembre 2025. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse : <https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois., Le solde doit être impérativement réglé avant le 25 janvier 2026 au plus tard.

Nouveau, vous pouvez régler votre stage de ski de fond à FONT-ROMEU par carte bancaire via la plateforme HelloAsso en cliquant sur le lien suivant :

[Je règle mon stage de ski de fond par carte bancaire.](#)

Ou en flashant ce QRCode :



Si un acompte était perçu ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués.

Si vous ne souhaitez pas la solution du paiement par carte bancaire, nous vous recommandons vivement d'effectuer un virement dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. Pour des questions d'accessibilité nous concernant, ces modes de paiements sont à privilégier. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

«Il est recommandé de nous avertir dès que l'ordre de virement a été effectué par tout moyens de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2026 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Pour verser votre adhésion 2026, nous vous recommandons fortement le paiement par carte bancaire en suivant ce lien :

[Je règle ma cotisation à l'association Les Joyeux Mirauds.](#)

Ou en flashant ce QRCode :



En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Conditions de participation

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le commencement du séjour attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à pratiquer du ski de fond, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Afin d'organiser et d'assurer au mieux cette manifestation, sans omettre un niveau de sécurité et de confort optimal au cours de tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. La recherche d'accompagnateurs sympathiques surtout désireux de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellentes vacances avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, cette tâche reste l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par conséquent, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

Nota : Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être

utilisé, vous serez averti par le responsable du séjour au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes.

Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

N'hésitez pas à venir skier avec Les Joyeux Mirauds et ce dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
Anne, Jean-Charles, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de personnel de santé pour les encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.
